

**18.—Opérations des compagnies d'assurance-vie, à charte fédérale et à charte provinciale au Canada en 1929.**

Opérations accomplies par—	Assurances nouvellement émises (brut).	En vigueur au 31 déc. net.	Primes encaissées, net.	Primes payées, net.
<b>1. Compagnies à charte fédérale—</b>				
(a) Assurance-vie.....	\$ 978,141,485	\$ 6,157,262,207	\$ 210,728,479	\$ 51,294,650
(b) Mutualités.....	20,491,820	188,028,530	4,043,092	3,553,450
<b>Total, compagnies à charte fédérale.</b>	<b>998,633,305</b>	<b>6,345,290,737</b>	<b>214,771,571</b>	<b>54,848,100</b>
<b>2. Compagnies à charte provinciale—</b>				
(a) Dans les provinces où elles ont été in- corporées—				
(1) Assurance-vie.....	22,377,827	70,768,651	1,917,762	492,138
(2) Mutualités.....	3,293,734	54,864,832	1,665,380	1,218,761
(b) Dans les autres provinces—				
(1) Assurance-vie.....	9,248,750	33,286,322	868,651	219,232
(2) Mutualités.....	2,193,123	44,041,202	858,775	610,079
<b>Total, compagnies à charte provin- ciale.....</b>	<b>37,113,434</b>	<b>202,961,007</b>	<b>5,310,568</b>	<b>2,540,210</b>
<b>Grand total.....</b>	<b>1,035,746,739</b>	<b>6,548,251,744</b>	<b>220,082,139</b>	<b>57,388,310</b>

**Section 3. — Assurances diverses.**

L'assurance sur les risques autres que vie ou incendie n'a pas cessé d'accroître son chiffre d'affaires depuis 1875. Il ressort du rapport du Surintendant des Assurances pour l'année 1880 qu'il existait alors cinq compagnies d'assurance contre les accidents, trois fournissant les cautionnements, une contre le bris de glaces et enfin une autre contre l'explosion des chaudières à vapeur. On trouve dans le rapport de ce fonctionnaire pour l'année 1929 que le champ de ces assurances s'est considérablement élargi, puisqu'il couvre actuellement accidents, maladie, automobiles, cambriolages, explosions, faux, cautionnements, grêle, transit intérieur, responsabilité des patrons, aviation, bris de glaces, arrosoirs automatiques, explosions de chaudières, titres de propriété, cyclones, mortalité du bétail, etc. Au lieu des dix compagnies de 1880, on en compte aujourd'hui 225 dont 47 sont canadiennes, 57 britanniques et 121 étrangères. De plus, 12 sociétés mutuelles donnent des bénéfices de maladie en plus de l'assurance-vie.

**Assurance contre les accidents.**—Le premier permis de cette nature fut accordé à la Travellers Co., de Hartford, Conn., en 1868, et le premier permis donné à une compagnie canadienne fut attribué à l'Accident Insurance Co. of Canada, laquelle fut créée en 1872 et commença ses opérations en 1874. De nombreuses polices d'assurance contre les accidents ont été émises par des compagnies d'assurance sur la vie. En 1929, 65 compagnies ont assuré contre les accidents.

**Assurance des automobiles.**—C'est maintenant l'une des branches les plus importantes entre toutes les assurances diverses. Les primes encaissées, qui étaient de \$80,446 en 1910, passèrent à \$573,604 en 1915 et à \$12,769,905 en 1928; en 1929, elles atteignirent \$16,827,604, soit un gain de près de 32 p.c. au cours de l'année; pendant ces 19 années le nombre des compagnies est monté de 7 à 148.

**Assurance contre le bris de glaces.**—La première compagnie ayant abordé ce genre d'affaire au Canada fut la Metropolitan Plate Glass Insurance Co., ayant son siège aux Etats-Unis; elle cessa ses opérations au Canada en 1882. Les 69 compagnies opérant au Canada en 1929 ont reçu en primes une somme de \$603,262 et payé des réclamations s'élevant à \$245,680.